L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 8 OCTOBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

PERDU.

PERDU—Un satchel en peau noire contenant $1200 dans la rue de Chartres, de Ste-Anne à l'Evêché. La personne qui le rapportera chez Mme Adam, 66 rue Port, ou à l'ABEILLE, recevra une récompense de $200. oct8—3f

A VENDRE.

A vendre, pour cause de maladie du propriétaire, une pharmacie centralement située et faisant de bonnes affaires. S'adresser J. V., bureau de l'ABEILLE. 6 oct—1 sem

Bonne grocerie à vendre dans le centre du Deuxième district, pour cause de santé. S'adresser au bureau de l'Abeille 5 oct—3f

A vendre pour cause de réparations, une buvette (Bar Room) de premier ordre, faisant de bonnes affaires. S'adresser à Geo. Germann, 24 rue de l'Union. 29sept—1sem.

A vendre—Grand Pleyel droit. $250; bargain. chez Werlein, 135 Canal. 26 sept—1m

DEMANDES.

Deux demoiselles qui ont gradué dans une des meilleures écoles de la ville, s'offrent pour donner des leçons d'Anglais à des demoiselles, messieurs ou enfants, à domicile ou chez elles, No. 167 rue Richard, entre Magasins et Constance. Dans la même maison se font toutes espèces de broderies mexicaines. 21sep—1m

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir ici verser quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

Médaille de Première Classe DÉCERNÉE A **A. & H. MYERS,** de Philadelphie, Penn. pour le **Schuylkill Pure Malt Whiskey,** par le jury de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton. E. VERGNES, Agent, Bureau rue Magasine, 99, Nlle-Orléans. 8 oct 85—1an

Bureau de la Compagnie du Bienville Oil Works. — Nouvelle-Orléans. — L'élection annuelle pour six directeurs de cette compagnie, pour servir pendant l'année prochaine, aura lieu au bureau de MM. Desforges, Jung & Cie., No 34 rue Carondelet, le LUNDI, 11 octobre 1886, entre 11 heures A. M. et 2 P. M.
ERNEST LANDRY, Jr., Secrétaire. 28 sept—au11oct

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Samuel Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6.633—Division E—Attendu que Samuel H. Bell a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Bell, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 7 oct—7,11,16

Succession de Armand Tournon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,833—Division E—Attendu que Constant Tournon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Armand Tournon décédé intestat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 8 oct—8.13.17

Succession de A. A. Houton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 10 466—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Hernandez, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 8 oct—8 13 17

Succession de Mariano Bonet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 17,401— Division E —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par l'exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et pourquoi le dit exécuteur ne serait pas déchargé.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 8 oct—8 13 17

Succession de Mme Eliza Leblanc, Veuve de Ambroise Grabert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,789—Division B—Attendu que Adonis Grabert, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Eliza LeBlanc veuve de Ambroise Grabert, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 29 sept—29—oct 3.8

Succession d'Albert C. Mace.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 15,984—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Albert C. Mace, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 30sept—30 oct 5 9

Succession de John H. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 8 506— Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry M. Hyams, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 30 sept—30 —5 9 oct

Henry Montreuil vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17.467—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de Henry Montreuil et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Montreuil, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 30 sept—30—5,9 oct.

AVIS D'ELECTION.

Bureau du Shérif Civil, Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1886.

EN vertu de et conformément à une proclamation lancée par Son Excellence, Samuel Douglas McEnery, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée le 4 août A. D. 1886, ordonnant qu'une élection soit tenue le

Mardi, le deuxième jour de novembre A. D. 1886,

(étant le premier mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après-midi, afin d'élire un Représentant pour chaque District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis, pour le Cinquantième Congrès pour servir le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1887.

Avis est par le présent donné qu'une élection sera tenue conformément à l'Acte No 58 de la Session extra de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, le

Mardi, deuxième jour de Novembre A. D. 1886,

(étant le premier mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après-midi, dans toute la ville de la Nouvelle-Orléans et paroisse d'Orléans, à tels polls que désignera le gouvernement de la ville de la Nouvelle-Orléans, afin que l'on puisse voter pour les officiers ci-après mentionnés, ainsi que le pourvoit la proclamation ci-dessus mentionnée, à savoir :

Deux Représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats Unis, pour le Cinquantième Congrès, qui seront élus par les électeurs qualifiés des deux Districts Congressionnels suivants dont font partie la ville de la Nouvelle Orléans et la paroisse d'Orléans pour le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1887, à savoir :

Un Représentant pour le Premier District Congressionnel composé des Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième et Quinzième wards de la ville de la Nouvelle Orléans, et des paroisses Plaquemines et St Bernard.

Un Représentant pour le Second District Congressionnel comprenant le Premier, Second, Dixième, Onzième, Douzième, Treizième, Quatorzième, Seizième et dix septième Wards de la ville de la Nouvelle Orléans et des paroisses Jefferson, St-Charles, St-Jean-Baptiste et St Jacques.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et ex-officio (returning officer) de la paroisse d'Orléans.
1er oct—1 jusqu'au 2 nov inclusivement.

Avis aux Votants

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.
Bureau de l'Enregistreur des Votants, coin des rues Camp et Lafayette.
Nouvelle Orléans, 23 août 1886.

LES personnes désirant s'enregistrer trouveront ce bureau ouvert de 8 heures A. M. à 2 heures P. M. et de 4 P. M. à 7 P. M. jusqu'au 21 octobre 1886, les dimanches et les jours fériés exceptés. Le bureau sera positivement fermé après cette date pour reviser et préparer les livres des Polls.

Les certificats d'enregistrement émis en 1880 et depuis, quand aucun changement de résidence n'a eu lieu, sont bons pour la prochaine élection.

GROS LOT
$75.000

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE K.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 12 OCTOBRE 1886.

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE.
100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000 ...	25,000
1 Lot de ...	10,000 ...	10,000
2 Lots de ...	6,000 ...	12,000
5 Lots de ...	2,000 ...	10,000
10 Lots de ...	1,000 ...	10,000
20 Lots de ...	500 ...	10,000
100 Lots de ...	200 ...	20,000
300 Lots de ...	100 ...	30,000
500 Lots de ...	50 ...	25,000
1,000 Lots de ...	25 ...	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit ...	$6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit ...	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit ...	2,250
1,967 Lots se montant à ...	$265,500

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane. Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Money Order, chèque de New-York, traites [illegible] Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adressez à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adressez vos lettres enregistrées et faire [illegible]

L'ABEILLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS : No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
M. H. Asbury vs. Wm B. Sparrow.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 18,685—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg St-Jean, Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Rendon (ci-devant Seconde), Lopez (ci-devant Troisième), Esplanade et Washington, étant le No 10 du dit ilet et formant le coin des rues Lopez et Washington. Le dit terrain mesure trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de façade Avenue Washington, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de façade rue Lopez, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur ici a acquise par achat de P. A. Bacas, ainsi qu'on fait foi un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire, en date du 6 mai 1878.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 sept—14 21 28—7 14 16 oct

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Vve S. C. Kerr vs. ses créanciers.—No 18,814—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la pétitionnaire, Mme Vve Stephine C. Kerr, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Bussière Rouen, notaire en cette ville, le MERCREDI, 13me jour d'octobre 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et pour nommer un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, le 30 septembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme, JAMES D. RANKIN, député greffier.
1er oct—3f au 13 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Peter Buts vs. ses Créanciers—Division — No. 18,790—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Peter Buts soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, Esq., notaire en cette ville, le JEUDI, 28me jour d'octobre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, que Ernest T. Florance, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 24 septembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme, Jas. D. RANKIN, Député Greffier.
26sept—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Henry Spillman vs ses créanciers—No 18 641.—Division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Henry Spillman, insolvable, soit convoquée pardevant J. Davigneaud, notaire en cette ville, le 4me jour d'octobre 1886, à 11 heures A. M., pour élire un syndic à la place de William Drott, ci-devant élu et pour voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises.
Nouvelle-Orléans, 21 septembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, absent en congé.
Pour copie conforme, Jas. D. RANKIN, Député Greffier.
26 sept—2f en 10 j

QUATORZIEME
Etat de Situation Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances du Peuple
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte la compagnie publie le bilan suivant pour l'année finissant le 31 Déc. 1885 :

PRIMES RECUES:

Sur risques d'incendie	$167,769 64	
Sur risques de rivière	10,911 57	
Sur risques de mer	4,400 46	
		$183,081 67
Ajoutez les primes non acquises de 1884		32,854 95
		$215,936 62
Moins primes remboursées et réduction	$42,005 41	
Réassurances	7,956 66	
		49,962 07
Primes nettes		$165,974 55
Pertes, etc., durant la même période—		
Sur incendies	$115,723 01	
Sur les rivières	3 440 65	
Sur les mers	1,299 30	
Taxes	1,978 06	
Bureau des réassureurs	1,829 39	
Dépenses, etc., moins l'intérêt et le sauvetage	9,437 08	
		$133,707 49
		$32,267 06

ACTIF.

Comptant	$9,667 20
Primes en cours de perception	29,812 46
Biens immobiliers	38,782 45
Bons, actions de banques et autres	39,096 26
Meubles de bureau et installation	2,370 35
Billets garantis par nantissements	4,899 69
Billets garantis par hypothèques	15,996 26
Billets à recevoir à courtes échéances	3,905 46
	$141,430 06

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait sous serment, pardevant moi à la Nlle Orléans, le 21 janvier 1886.
J. BENDERNAGEL, Notaire.

Directeurs.

E. Pragst,	A. Walz,
M. Popovich,	F. Aufmkolk,
B. Saloy,	M. Vonderbank,
M. Abascal,	H. Schroeder,
D. Hughes,	A. Bartholomew,
A. D. Finley,	A. Haber,
Theo. L. Bugg,	S. M. Muller,
Chas Stiegler,	Geo. Ellis,
C. Trumpy,	O. A. Schneidau,
P. Thormaehlen,	Ferd. Goldsmith,
N. Seibel,	A. Xiques,
Peter Blaise,	B. Campiglio,
	Frank Barker

SIGNAUX D'INCENDIES.

Boîtes.
3 Tchoupitoulas et [illegible].
5 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 22
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles,
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Triton.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5 Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St Philippe

ANNONCES JUDICIAIRES.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—
Etat de la Louisiane ex rel. Léon Lavedan, demandant une monition—No 18,307, Division E.

A tous ceux que le présent avis concerne, salut :

Attendu qu'à une vente publique faite par Thomas Duffy, shérif civil pour la paroisse d'Orléans, le 28me jour d'août 1886, dans l'affaire de Léon Lavedan vs. Gertrude Schwaner et son mari et Mlle Amalia Matilda Schwaner, No 18,307, Division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, d'après l'ordre lancé par la dite Cour ordonnant au shérif civil de saisir, publier et vendre la propriété ci-après décrite, le dit shérif civil a adjugé la dite propriété à Léon Lavedan, le pétitionnaire ci-dessus mentionné, comme étant le dernier et plus fort enchérisseur, pour la somme de deux mille piastres comptant, et le dit Léon Lavedan a demandé à cette Cour une monition ou un avis, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373, etc., des statuts révisés de 1870 de l'Etat de la Louisiane.

Donc, dès maintenant toutes les personnes intéressées sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à faire valoir si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité ou illégalité quelconque dans les procédures, publication, descriptions et adjudication d'après lesquelles la vente a été faite, ou toute illégalité, irrégularité dans les assessements, annonces, époque ou genre de vente, ou toute informalité dans l'ordre, décret ou jugement de la Cour d'après lesquels la vente s'est faite, ou toute omission ou illégalité, ou toute autre défectuosité quelconque, ces personnes sont requises de présenter dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles l'adjudication ou vente ainsi faite au dit Léon Lavedan ne serait pas confirmée et homologuée.

Attendu que le prix payé par le dit acquéreur Léon Lavedan est de deux mille piastres comptant.

La description de la propriété adjugée au pétitionnaire est comme suit :

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Annonciation, Washington et Quatrième, désignés par les Nos quatre et cinq et mesurant chacun vingt-neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington, sur cent onze pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le dit terrain No quatre étant ainsi désigné (comme lot No quatre) d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, le 16 mars 1867, annexé à un acte passé par devant Joseph Cohn, ex notaire, le 25me jour d'avril 1867 et le dit lot No cinq étant ainsi désigné (comme lot No cinq) d'après un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 9 novembre 1859 déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de W. H. Peters, ex notaire.

Bureau du greffier, Cour Civile de district, Nouvelle-Orléans, 4 octobre 1886.
Signé : HENRY L. LAZARUS, Juge de la Cour Civile de District, Division E.
GEO. P. CAZELAR, Député-greffier de la Cour Civile de District.
Copie exacte : GEO. P. CAZELAR, Député greffier.
8 oct—8, 5 f en 30 jours.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT—No 18 761, Division C.
Dans l'affaire de James W. Fee, demandant une monition.

A tous ceux à qui parviendra ceci salut :

Attendu qu'à une vente de taxes publiques pour les taxes non payées de l'année 1878 assessées au nom de George O. Norcross, faite dans la ville de la Nouvelle-Orléans le 24me jour du mois d'août 1880, James D. Houston, Percepteur de taxes pour le Premier District ou District supérieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorisation que lui donne la loi, a adjugé à James W. Fee, le pétitionnaire cité ci-dessus comme étant le plus fort et dernier enchérisseur, la propriété décrite ci après, à savoir :

Un terrain dans le Quatrième District de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Brainard, Philip et Jackson, désigné comme lot No 15 de l'ilet No 244, le dit lot 15 mesure [illegible] pieds de face à la rue Baronne sur 123 pieds de profondeur.

Et, attendu que le 24me jour de mars 1875, à une vente publique de taxes pour les taxes non payées de l'année 1873 assessées contre la propriété au nom de Caroline Flournoy, A. S. Badger, alors percepteur de taxes d'Etat pour le dit district, après être conformé à toutes les formalités de la loi, a adjugé la dite propriété à l'Etat de la Louisiane et a ensuite le 15me jour de septembre 1885 d'après un acte pardevant C. H. Thompson, conformément aux exigences de la première section de l'acte No 105, approuvé le 28 mars 1874, vendu ladite propriété à George C. Norcross laquelle dite vente a été confirmée par [illegible] George B. Johnson le 2[illegible] jour de mars 1876.

Et attendu que James W. Fee a fait application à cette cour pour une monition ou avis conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connus comme statuts révisés de la Louisiane.

Donc maintenant, que toutes personnes intéressées dans la dite propriété sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir tout titre ou réclamation sur la dite propriété par informalité dans les procédures, publication, assessments, descriptions et adjudications ou à ces deux ventes mentionnées ci dessus ou si il y a eu la moindre irrégularité ou illégalité dans les estimations ou avis ou dans l'époque et la façon que les dites ventes ont été faites ou toute autre défectuosité quelconque. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la date de la première publication de cette monition dans les feuilles publiques de faire connaître leurs raisons pour lesquelles les dites ventes faites plus haut ne devront pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans 23 septembre 1886.
Signé N. H. RIGHTOR, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé.
Signé, JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
Une copie exacte. JAS D. RANKIN, Député Greffier.
28sept—

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District de la paroisse d'Orléans.
L'Etat sur la déposition de Camille E. Girardey demandant une monition.
ETAT DE LA LOUISIANE.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite en la ville de la Nlle Orléans le 5me jour du mois de septembre 1883 et encore le 24me jour du mois d'avril 1880, dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre James Livingston, Percepteur de taxes du second district ou du district inférieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorité dont il est revêtu par la loi, a adjugé à Camille E. Girardey, le pétitionnaire ici, comme le plus offrant et le dernier enchérisseur, la propriété ci-après décrite ; et attendu que le dit Camille E. Girardey s'est adressé à cette Cour pour qu'une monition soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte 95, approuvé le 10 mars 1870, des Statuts revisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans à faire valoir si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité quelconque dans les procédures ou dans la justification, description et adjudication dans lesquelles les ventes sont faites ; ou toute irrégularité ou illégalité dans les assessements, notices, demandes, annonces, époque ou genre de la vente à laquelle le pétitionnaire en est devenu l'acquéreur ; ou toute autre défectuosité, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Attendu, qu'à la première vente de la dite propriété, le prix payé a été de vingt trois dollars quatre-vingt douze, et qu'à la seconde vente de ladite propriété le prix a été de quarante cinq dollars et que le dit prix a été payé comptant par ledit Camille E. Girardey.

DESCRIPTION DE LA PROPRIETE enregistrée au bureau des transferts de cette paroisse, livre 120, page 486, et livre 122, page 955, treize terrains dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'ilet 452, borné par les rues Canal, Douane, Rendon et l'Avenue Hagan, désignés par les Nos 5 à 17 inclusivement, et mesurant ensemble 808 pieds 1 pouce et quatre lignes de façade rue du Canal étant tout la même façade du carré rue du Canal, sur 173 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur et de façade sur l'avenue Hagan, et de semblable profondeur et façade rue Rendon.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1886.
Signé N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon A. L. Tissot, juge de la dite cour ; Division A, actuellement en congé.
JAS. D. RANKIN, Sous Greffier.
Copie exacte. Jas. D. RANKIN, Sous Greffier.
17 sept—24, Oct 1, 8 15 18.

SIGNAUX D'INCENDIES.

SIXIEME DISTRICT.
(Ville de Jefferson.)

Boîtes.
2 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Tolédano.
4 Coin des rues Tolédano et Magazin
5 Coin des rues Prytanée et Tolédan
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Reniston et Colisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlit
13 Coin des rues Amélia et Jersey
14 Coin des rues Constantinople et Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytan
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iona.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence.
24. Station des Chars, coin des rues Ly[illegible] et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magasine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE
Groceries, Vins, Liqueurs.
Mme Vve S. C. Kerr vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,814—En vertu d'un ordre de vente en date du 5 octobre 1886, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 11 octobre 1886, à 10 heures et demie du matin, de la propriété ci-dessous décrite à savoir :

Tout le contenu, installations, etc, de la grocerie située à l'encoignure des rues Chippewa et Joséphine ; le tout conformément à un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 oct—6 7 12 16 17

Léon H. Carter vs. l'Etat de la Louisiane.

PREMIERE COUR JUDICIAIRE DE DISTRICT, Paroisse de Caddo.—No. 1649.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Première Cour Judiciaire de District de la Paroisse Caddo, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 21 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits titres et intérêts, réclamations que demande le défendant l'Etat de la Louisiane, dans succession Kate Townsend décédée, comme héritier de la dite succession, étant ouverte et maintenant sous l'administration de la Paroisse d'Orléans et dans tous les meubles et immeubles dont dite succession se compose estimés conformément à un inventaire déposé dans les archives de la dite succession pour la somme de $80,888 15 et se composant conformément au dit inventaire en propriétés personnelles comme suit :

Meubles de chambre de la défunte de $886 40, meubles au local No. 40 rue Bassin, $3 200 35, comptant $2,624 15, bijoux $3 942 50, réclamation $232.75, et immeubles comme suit :

1° Un certain morceau ou portion de terre portant les numéros municipaux 38 et 40 rue Bassin situé dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Commune, Bassin, Franklin et Gasquet, mesurant 42 pieds 8 pouces et 3 1/2 lignes de face à la rue Bassin sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 2 lignes et s'étendant à la rue Franklin sur laquelle elle a une façade de 42 pieds 8 pouces étant les lots de terre désignés par les lettres B et [illegible], sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant S. Magner, ancien notaire, le 22 juillet 1870, estimé pour $10 000, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Ainsi que deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Commune, Carondelet, St Charles et Canal, désigné comme lots Nos. 3 et 4 sur un plan dressé par H. Grant, voyer annexé à un inventaire pris par F. Grima, notaire, le 12 février 1841. Le dit lot No. 3 mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles, et le lot No. 4 mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue Carondelet sur une largeur dans le fond de 18 pieds 3 pouces et 180 pieds de profondeur et les lots sont bornés dans le fond par une allée en usage pour les dits lots et autres qui font face à la dite allée, estimés à $15 000.

3° Ainsi qu'un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 191 rue Gravier, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, Baronne et Carondelet, désigné par la lettre A sur un plan fait par Arthur de Armas, voyer le 7 janvier 1881, mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles—estimé à $22,000.

4° Ainsi qu'un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clio, Prytania, Calliope et St-Charles, désigné comme le lot numéro 15 sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, en date du 24 janvier 1833 et mesurant, à pied américain, 23 pieds de face à la rue Clio sur une profondeur de 129 pieds et 2 pouces, entre lignes parallèles—estimé à $3000.

Cette saisie étant une saisie de tout l'intérêt de l'Etat de la Louisiane dans ladite succession de Kate Townsend comme seul héritier de ladite succession, et étant sujet à toutes dettes dues par ladite succession, et de tous les frais de toute sorte, et à toutes les charges qui peuvent peser sur cette succession.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
1sept—18 25—oct2 9 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.
La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Magoncia Grasser, tutrice etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 13 octobre 1886 à midi, de la propriété ci après décrite à savoir :

1° Une certaine propriété située dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Toulouse, St Pierre et Royale, comprenant un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée par la lettre A sur l'ilet No quarante deux d'après un plan des livres de plans de la succession de Mme Marie Céleste de Marigny veuve de F. E. de Livaudais, dressé par J. D'Hémécourt daté le six décembre [illegible] et un croquis annexé et déposé dans le bureau de Selim Magner, notaire en cette ville, le [illegible] terrain mesure mesure américaine trente sept pieds huit pouces de face à la rue Chartres sur cent vingt huit pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec quatre vingt dix cinq actions à quarante [illegible] actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

2° Une autre propriété adjacente à celle décrite ci dessus dans le même district et ilet comprenant un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée sur le plan susdit par la lettre B du dit ilet numéro quarante deux et ayant, en mesure américaine, vingt quatre pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue de Chartres sur cent vingt huit pieds quatre pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec soixante dix actions (résultats à soixante six) du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire susdite.
Conditions—Comptant sur les lieux pour payer et satisfaire la dette pour prêt sur le capital due aux plaignants, à savoir :

Six cent quarante piastres avec dix pour cent d'intérêt par an, du 1er mai 1883 et l'autre somme de seize cent vingt piastres avec intérêt à huit pour cent sur trois cent vingt piastres du 1er août 1881 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1882 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1883 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1885

Et l'acquéreur aura en outre à assumer la dite hypothèque du stock pour garantir les dites actions pour le montant non payé et à assumer aussi toutes les obligations du actionnaire à la dite banque ainsi que cela est fixé par la Charte et les règlements de celle-ci la propriété restera spécialement hypothéquée pour garantir la dite dette du capital hypothécaire et la balance s'il y en a comptant.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
11sept—11 18 25—2 9 13 oct

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
—Succession de—
Mme Julia P. Abbott—No 16 762.

SUR LA DEMANDE DE JOHN BOYD, de Lexington, Kentucky, tuteur des mineurs Cecily G. McCaw, Paul J. McCaw, Nina C. McCaw, Lucy E. McCaw, W. R. McCaw, Jr et Eloise C. McCaw—

Attendu que John Boyd tuteur des susdits mineurs par l'intermédiaire d'Octave Morel, son agent dûment autorisé et son avocat a fait application à cette Cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de la propriété appartenant aux dits mineurs et de la transférer de l'Etat de la Louisiane, à Lexington Kentucky.

Avis est ici donné à tous ceux que cela concerne, de donner les raisons dans les trente jours, à partir de la première publication de cet avis, pour quoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.
Par ordre de Cour.
JULES VIENNE, Député Greffier.
21 sept—1f p s p 30 j

L'Expérience du Révérend PERE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

"78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882.

Messrs. J. C. AYER & Co :

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables ; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse ; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage qu'en avait fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que le deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Eruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débilé.

PREPAREE PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT.

Meubles, Argenterie, etc.
Succession de Jules P. Sarrazin.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,936.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 21 octobre 1886, il sera vendu, à 11 heures du matin, rue du Canal, entre les rues St. Patrick et Olympia, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 octobre 1886—

Un lot de meubles meublant, argenterie, etc., etc.

—Aussi—

Deux billets datés Nlle-Orléans, nov. 16 1883, tirés par J. P. Sarrazin fils & Co. en faveur du défunt, chacun de la somme de $25,000, payables 31 août 1884 après échéance et portant 6 pour cent d'intérêt de date.

L'intérêt du défunt dans la maison J. P. Sarrazin fils & Co. comme associé en commandite.

Conditions—Douze mois de crédit en billets garantis avec endosseurs. 6 oct—6 13 21

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—VENDREDI, 8 octobre 1886, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Canal et Franklin

GROCERIES. Le fonds d'un magasin de Grocerie parfaitement assorti et achalandé.

Conditions comptant.
Les personnes désirant traiter à l'amiable s'adresseront à l'encanteur. 5 oct—

Magasin en briques à deux étages, formant encoignure aux rues Baronne et Girod, et
Maison double, à deux corps de logis rue des Remparts No. 450.
Actions d'assurance.
Succession de Peter M. Peterson.
No. 18,727—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 novembre 1886, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan "Arcade", rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 septembre 1886, signé par N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé—

Les propriétés et actions suivantes appartenant à la susdite succession, savoir :

—Actions—

Cinq actions du fonds capital du "New Orleans Insurance Association" de $30 chacune d'après certificat No 393 daté 18 novembre 1874.

Une action du fonds capital du "Merchants Insurance Company" de $100 d'après certificat No 215, daté 15 juin 1879.

—Propriétés foncières—

L'encoignure des rues Baronne et Girod

Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville composée des lots A et B, mesurant ensemble 25 pieds 7 pouces de face à la rue Baronne sur 128 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Girod de la 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur une ligne perpendiculaire à la rue Girod de la 51 pieds 11 pouces 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Girod, de la, 102 pieds 3 pouces 3 lignes sur une ligne perpendiculaire et courant vers la rue Girod, et 26 pieds 3 pouces sur une ligne perpendiculaire, et courant vers la rue Baronne. Ensemble une grande bâtisse en briques à deux étages avec vérandah en fer, faisant face aux deux rues.

La bâtisse à l'encoignure est occupée comme un magasin d'épicerie et les étages supérieurs comme résidence. Une bâtisse en briques à étage attenant à la maison principale ayant 11 chambres, une autre bâtisse basse en briques faisant face à la rue Girod ayant 3 chambres, gaz, citerne, etc., etc.

La propriété ci-dessus est louée à bail jusqu'au 30 juin 1890 à raison de $50 par mois. La locataire actuelle faisant toutes les réparations nécessaires à ses propres frais durant le terme du présent bail.

Maison à deux corps de logis rue des Remparts No 450.

Un lot de terre situé dans le dit District de cette ville dans l'ilet renfermé par les rues Remparts, Bourgogne, Conti et [illegible], lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Remparts sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Ensemble une maison double couverte en ardoises ayant six chambres, galerie vitrée et deux cabinets. Une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises ayant quatre chambres, cour briquetée entre les deux bâtisses, arrière-cour, deux citernes, puits, lieux d'aisance, etc. etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant Ch. A. Sel, notaire, aux frais des acquéreurs.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'acquisition sera exigé des acquéreurs.
2 oct—2 9 16 23 30—6 nov

Meubles de Maison.
Succession de Peter M. Peterson.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 18,727.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI 13 octobre 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, à la dernière résidence du défunt, rue des Remparts No 450, entre les rues Conti et [illegible], en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 septembre 1886 :

Un lot de meubles meublant, [illegible], etc. le tout d'après inventaire enregistré en cour.
Conditions—Comptant.
2 oct—2 7 13

Succession de David Neuhart.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 18 334.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 23 octobre 1886 il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 17 septembre 1886 :

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bons Enfants, Amour, Port et St Ferdinand, lequel lot de terre mesure 29 pieds 2 pouces de face à la rue Bons Enfants sur 100 pieds de profondeur—voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant sur les lieux.
L'acquéreur paiera en sus du prix d'acquisition, les taxes dues pour l'année 1886.
Acte de vente pardevant Peter J. Kraemer, notaire.
19 Sept—25—Oct 2 9.16 23.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de campagne dans le 5ème District de cette ville, faisant face au fleuve Mississippi et près du dépôt du Chemin de fer de Morgan :
No 18,491—Succession de Veuve Jacques Théodule Camus.
No 3089—Succession de feue Veuve John T. Hamlin.
No 18,490—Succession de Firmin Alphonse Camus.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI, 9 octobre 1886, à midi précis à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en cette ville, en vertu et conformément à trois ordres de Cour rendus dans les susdites successions par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le quatre du courant il sera vendu pour le compte des susdites successions, les propriétés suivantes, savoir :—

1o Une certaine portion de terre désignée par la lettre A sur un croquis plan annexé à l'inventaire de la succession de Mme veuve J. T. Camus, fait par Omer Villeré, notaire, le 27 août 1880—située dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du Mississippi au dessous du canal Verret, mesurant un arpent de face au fleuve Mississippi sur 40 arpents de profondeur entre lignes parallèles, bornée au dessus par une portion de terre appartenant aux Etats Unis et par la lettre B d'après le susdit croquis et au dessous par la propriété de J. Kohn sujet à un droit de passage en faveur du lot B, par un chemin de 20 pieds de largeur du chemin public en face jusqu'à l'endroit où ce chemin ouvre sur le lot B, ainsi qu'il est mentionné sur le dit croquis.

2o Une autre portion de terre, désignée par la lettre B d'après le susdit croquis et attenant au susdit lot A, mesurant de largeur, 2 arpents sur 25 arpents de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit lot étant situé derrière la propriété appartenant au Gouvernement des Etats Unis et est à une distance de 15 arpents du fleuve et est borné sur le côté inférieur par le lot A, et par le côté supérieur par la propriété appartenant maintenant ou ci-devant à la succession de J. B. Olivier, avec l'usage du droit de passage du fleuve à la propriété par le chemin sur le lot A, ainsi qu'il appert d'après le susdit croquis. Lesquels deux lots de terre appartiennent aux susdites successions dans les proportions suivantes :

A Madame veuve J. T. Camus dans la proportion de 1870/3072
A la succession de Madame Hamlin dans la proportion de 601/3072.
Et à la succession de Firmin Alphonse Camus dans la proportion de 601/3072.

Termes et conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
7 sept—7,11,18,25—2,9 oct

Successions consolidées de Mathilde Jourdan, épouse décédée d'Emile Robert, Louise Robert, Résinette Beauregard et Alcide Beauregard.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 9 octobre 1886, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 août 1886—

Un lot de terre situé dans le 3ème District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Antoine, Annette, Girod et St Jean Baptiste, lequel lot de terre mesure 32 pieds de face à la rue St Antoine sur 128 pieds de profondeur. Ensemble une maison en bois ayant 4 pièces, cuisine double avec galerie derrière, deux citernes, lieux d'aisance, puits, etc., etc.

Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Rob. J. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 sept—4, 11, 18, 25—oct 2, 9.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mitchell & Bettis vs. W. O. Coleman.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans—No 10,256—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, à l'entrepôt de John Holmes & Co., rue Tchoupitoulas, coin Notre-Dame, le SAMEDI, 10 octobre 1886, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un Coleman "Cotton cleaner and feeder," d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière enchère, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit ; l'acquéreur fournissant une bonne et solvable sécurité, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur aura à déduire et payera au comptant l'impression et les frais du constable, etc., qui se monte à peu près à la somme de

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

No. 230 rue Roman entre Hôpital et Chemin du Bayou. Un magnifique double corps de logis en bois.
Terrain vide rue Roman entre les rues Chemin du Bayou et Hôpital.

Succession de MARTHA ANN WYCOFF par son premier mariage, femme divorcée de AUGUSTIN F. THOMAS et décédée femme de CHAS. E. NASH.

No. 18,606—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—Le SAMEDI, 16 octobre 1886, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans daté le 14 septembre 1886, pour le compte de ladite succession, les propriétés décrites ci après, à savoir—

1° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Roman, Prieur, Hôpital** et le **Chemin du Bayou,** désigné par la lettre A d'après un plan dressé le 10 septembre 1886 par E. Surgi, ingénieur civil, annexé à l'inventaire de la succession au bureau de Ant. Doriocourt, notaire, le 10 septembre 1886, d'après le dit plan, le dit terrain mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue **Roman,** sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un magnifique double corps de logis avec attic avant en bois, quelque cinq chambres au rez de chaussée et [illegible] chambres dans l'attic, aussi une bâtisse à deux étages au fond, avec 6 chambres, lieux d'aisance, citerne, etc.

2° Un terrain dans le même district et ilet que la propriété décrite ci-dessus et adjacente à celle-ci, désigné par la lettre B sur le dit plan mentionné ci-dessus, et mesurant d'après celui-ci, en mesure américaine 25 pieds de face à la rue **Roman,** sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Les acquéreurs assumeront au-dessus de leurs adjudications le paiement des taxes pour l'année 1886.
Acte de vente pardevant Ant. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.
15sept—15 18 25—oct 2 9 16

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur à Mandeville.
Succession de Louis Degalie, épouse décédée de George Weppner.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. No 18 275.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 30 octobre 1886 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la dite Cour en date du 21 septembre 1886 je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre situé dans la ville de Mandeville, paroisse St-Tammany, Etat de la Louisiane, étant la portion du lot No 2 dans l'ilet No 34, conformément à un plan de Mandeville déposé au bureau du recorder de cette paroisse, ayant 103 pieds de face à la rue Lafitte sur une profondeur plus ou moins de 250 pieds entre lignes parallèles s'étendant et se bornant à la [illegible] de la propriété de M. Chas L. Combel dans le fond. Cette propriété est bornée au nord ou du côté supérieur par le lot appartenant à [illegible] Canal et au sud ou du côté inférieur par le lot appartenant à Eugène Canal.

Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Robt J. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
26 sept—26—2 9 16 23 30 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Troisième District.
Succession de Valery Montal et épouse.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 18 633.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 23 octobre 1886, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District [illegible] siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot [illegible] en congé en date du 18 septembre 1886 je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Claude, Bons Enfants, Marais (anciennement Morales), Clouet et Louisa. Le dit lot forme l'encoignure des rues St Claude et Clouet mesure en mesure américaine 31 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue St Claude sur une profondeur de 114 pieds [illegible] de face à la rue Clouet entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant F. Zengel, notaire. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
21sept—21 25—oct 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Premier District.
Succession de Wm. Gordon.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 18 880

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 23 octobre 1886, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Natchez et Gravier conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de ladite Cour Division D siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot actuellement en congé daté le 4 août 1886 je vendrai la propriété décrite ci après à savoir :

Un terrain désigné comme partie ou portion du lot No 19 dans l'ilet borné par les rues Tonti, Miro, Palmyre et Gasquet. La dite portion ou partie du lot No 19 mesure 25 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses (No. 130 Palmyre) et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant.

Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire public, aux frais des acquéreurs. Ceux-ci paieront au dessus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour lier la vente.
18 sept—25—2.9.16.23oct

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Augustin Viavant Sr.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 18 598

PAR J. V. GOURDAIN Encanteur.—Bureau, No. 79 rue Bienville. — SAMEDI 16 octobre 1886, à midi à la Bourse d'encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston juge de ladite Cour division B actuellement absent sur un congé, daté le 10 septembre 1886, il sera vendu la propriété décrite ci après, appartenant à la dite succession, à savoir :

Une portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de cette ville dans l'ilet No 1517, borné par les rues Broad, Lapeyrouse, White et Laharpe.

Laquelle portion de terre mesure en mesure américaine 38 pieds 6 pouces de face à la rue White, sur une profondeur de 109 pieds et 1 pouce entre lignes parallèles. Il est composé de tout le lot No 30, qui mesure 26 pieds 4 pouces de face à la rue White sur une profondeur de 109 pieds 1 pouce et d'une partie du terrain No 29 ou à 12 pieds 2 pouces de face à la rue White et contigu au terrain No 30 sur une profondeur 109 pieds et 1 pouce entre lignes parallèles d'après un plan dressé par Pilié & Maraux le 10 mars 1869, déposé au bureau de A. Doriocourt notaire en cette ville.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886 au-dessus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Joseph Duvigneaud notaire, aux frais de l'acquéreur.
15sept—14,18,25—oct 2 9 16

PAR HOEY & O'CONNOR.

Emplacement pour Grocerie et résidence.
Coin des rues Magasins et Tolédano. Cottage et terrain adjacent.
No 932 rue des Magasins, près de l'Avenue de la Louisiane.
Succession de Christophe Ullmann.
No 18,153—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI 9 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu de quatre ordres de cour de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans datés le 30 & 31 août 1886 il sera vendu à l'enchère publique la propriété décrite ci-dessous, à savoir—

1°—**La résidence et le magasin en bois à deux étages, &c.,** au coin nord-est des rues Magasins et Tolédano dans l'ilet borné par les rues des Magasins, Constance, Tolédano et Pleasant, désignés comme lot No 12 et mesurant 32 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 110 pieds et 39 pieds 8 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 8 qui y est adjacent dans le fond. Cette propriété fait face à la station du chemin de fer de la rue des Magasins, est un bon emplacement pour les affaires et l'on est toujours certain d'avoir de bons locataires.

Les loyers sont actuellement à $42 par mois.

2°—**Le cottage en bois à un étage** au No 932 rue des Magasins, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Constance, Delachaise et l'Avenue Louisiana. Le terrain est désigné par le No 15 et mesure 25 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 159 pieds et 2 pouces entre lignes parallèles. Le cottage est éloigné de la rue, a une galerie devant et derrière et environ cinq ou six chambres. Le voisinage est excellent et a une double ligne de cars urbains passant devant.

3°—**Une portion de terre** au fond et contigu au dit lot No 15 décrit ci-dessus, se trouvant derrière les lots Nos 28 et 29 et mesurant 50 pieds parallèle aux rues Magasins et Constance et 31 pieds 2 pouces plus ou moins en largeur parallèle à l'Avenue Louisiana et à la rue Delachaise.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a à un crédit de un ou deux ans du jour de la vente, en billets des acquéreurs portant intérêt de 7 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue. 5 pour cent frais d'avocat ; assurance et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement au-dessus du montant de leurs adjudications, de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1886, et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Peter J. Kramer, Esq., notaire.

Et à la même place et à la même heure—
5 actions du capital du N. O. Insurance Asso

MONITION.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.
DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane.

Le Président des Etats-Unis d'Amérique, à tous ceux à qui parviendra ceci, salut :

Attendu que Harry T. Howard ayant acheté à une vente publique faite par R. G. Pleasants, marshall des Etats Unis pour le district oriental de la Louisiane le 12 juin 1886, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé par l'Hon. Cour de Circuit des Etats Unis pour le cinquième circuit et district oriental de la Louisiane dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No 11,257 du docket de la dite Cour, la propriété ci-après décrite et a demandé à la dite cour pour une monition et un avis conformément à [illegible] des sections 2370, 2371, 2372 et 2373 des Statuts Revisés de l'Etat de la Louisiane [illegible] approuvés le 10 mars 1870.

Que toutes les personnes intéressées dans l'affaire [illegible] sont citées et prévenues au nom des Etats Unis d'Amérique et de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane [illegible] si elles ont des droits, titres ou réclamations touchant la propriété ci-après décrite par suite d'un vice de forme quelconque dans l'ordre ou le décret de la Cour en vertu duquel s'est opérée la vente, ou d'une irrégularité ou d'une illégalité dans l'estimation, annonce ou la description dans la forme, époque, lieu pour la vente et la manière de laquelle elle a été faite ou pour tout autre vice quelconque de devoir dans les trente jours qui suivront la première insertion de cette monition dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company No 11,257 du docket de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane et Harry T. Howard s'en est rendu acquéreur au prix de dix mille dollars.

Description de la propriété telle qu'elle est contenue dans l'acte de vente du dit marshal des Etats Unis enregistré au bureau du Conservateur des Aliénations pour la paroisse d'Orléans Etat de la Louisiane, le 21 juillet 1886, dans le livre No. 127, pages 43 et 44.

1. Tout et particulièrement dix lots de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, les ustensiles, vacuum pans, réservoirs, cars, chaudières, machines, appareils, aménagements et dépendances faisant partie d'une raffinerie attachée à la propriété, ainsi que tout droits, toutes voies, tous privilèges et accessoires, situés dans le Premier District de cette ville carré d'ilet borné par les rues Peters, ci-devant Nouvelle Levée, St. Joseph, Commerce et Julie, et désigné et décrit comme suit :

Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de L. H. Pilié, voyer de la ville, daté du 25 octobre 1881, annexé, pour que l'on s'y refère, à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 18 nov 1881, et mesurant vingt trois pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Peters, ci-devant Nouvelle Levée, vingt trois pieds de largeur à l'arrière, sur cent vingt six pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue St-Joseph, et cent vingt cinq pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue Julie, le séparant de la propriété de P. Tulane. Un autre terrain mesurant environ vingt trois pieds de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, sur cent vingt deux pieds neuf pouces et un tiers, sur cent vingt trois pieds huit pouces et un tiers de profondeur. Deux terrains désignés par les numéros cent six et cent sept sur un plan [illegible] pour que l'on s'y refère au bureau de J. O. Stark ancien notaire en cette ville, aussi, sur un plan de Pilié & Marray, daté du 3 mars 1836. Le dit terrain cent six mesure [illegible] de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, dix neuf pieds [illegible] de largeur à l'arrière [illegible] cent trente pieds cinq pouces de profondeur et un terrain cent sept [illegible] de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée dix neuf pieds [illegible] pouces et quatre lignes de profondeur à l'arrière, sur cent trente pieds cinq pouces de profondeur. Un terrain désigné par le numéro cent cinq sur le plan précédemment cité, dans le bureau de l'ancien notaire Stark mesurant vingt un pieds, quatre pouces et deux lignes de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, vingt pieds onze pouces et cinq lignes de largeur à l'arrière, sur cent trente pieds cinq pouces de profondeur. Un terrain mesurant vingt trois [illegible] plus ou moins faisant face à la rue Peters ci-devant Nouvelle Levée sur cent douze pieds, un pouce pour sa profondeur. Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant F. D. Seghers notaire en cette ville, le 25 octobre 1851, et mesurant dix neuf pieds deux pouces de face à la rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, dix neuf pieds de largeur à l'arrière, cent onze pieds cinq pouces de profondeur sur la limite latérale la plus proche de la rue Julie et cent douze pieds deux pouces de profondeur sur la limite latérale la plus proche de la rue St. Joseph. Trois terrains désignés par les numéros quatre cinq et six sur un plan de C. F. Zimpel, daté du 5 février 1833 [illegible]. Aussi, le tout et la machine, les appareils [illegible] et tous les articles de propriété mobilière contenus dans les édifices [illegible] sur les terrains précédemment décrits [illegible] inventaire ci-annexé, pour que l'on s'y refère, à un acte passé devant André Hero Jr., notaire de cette ville, le 30 janvier 1883.

2. Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, passages et privilèges y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet précédemment décrit borné par les rues Peters, ci-devant Nouvelle Levée, St-Joseph, Commerce et Julie désignés par les numéros un, deux, trois et quatre, sur un plan de Louis H. Pilié sous voyer de la ville, sous la date du 30 septembre 1880, déposé pour que l'on s'y refère, au bureau de A. Hero Jr., comme le plan No. 51. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit. Les terrains numéros un et deux mesurent chacun trente-deux pieds huit pouces et sept lignes de face à la rue Peters anciennement rue Nouvelle Levée, trente deux pieds sept pouces de large dans le fond sur une profondeur de cent onze pieds dix pouces et six lignes sur la ligne de côté du numéro un la plus rapprochée de la rue St Joseph, cent onze pieds dix pouces six lignes sur la ligne de division entre les numéros un et deux, et cent onze pieds sept pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot numéro deux la plus rapprochée de la rue Julie et les lots numéros trois et quatre sont adjacents l'un à l'autre et mesurent chaque trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Commerce, trente deux pieds sept pouces de large dans le fond sur une profondeur de cent dix pieds sept pouces sur la ligne de côté du lot numéro trois la plus rapprochée de la rue Julie, cent onze pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les lots numéros trois et quatre, et cent onze pieds dix pouces et six lignes de profondeur du lot numéro quatre le plus rapproché de la rue St Joseph. Les dits quatre lots composent un corps ou portion de terre avec une façade de soixante-cinq pieds dix pouces et six lignes de façade sur la rue Peters (anciennement rue Nouvelle Levée), et s'étendant en profondeur jusqu'à la rue Commerce sur laquelle elle a une façade de soixante-quatre pieds dix pouces et ce sont les mêmes lots désignés par les lettres G, H, I, J, d'après un plan de J. Pilié enregistré au bureau de H. Lavergne, ex notaire en cette ville.

Tout et particulièrement les droits d'usage et d'occupation jusqu'au treizième jour de [illegible] A. D. 1907, le dit Crescent City Sugar Refining Company conformément à un bail du fond de l'éducation Tulane du lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet ci-dessus décrit borné par les rues Peters, anciennement Nouvelle Levée, St. Joseph, Commerce et Julie, désigné comme les numéros deux et mesurant (au pied américain) dix huit pieds dix pouces de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle Levée, à peu près vingt-un pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur d'à peu près cent vingt trois pieds huit pouces et un tiers sur la ligne qui le divise du lot numéro un, et à peu près cent vingt quatre pieds sept pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro trois, le dit lot étant désigné par les mots : "la propriété de Paul Tulane," sur un plan fait par A. de Armas, député voyer annexé pour référence à un acte passé pardevant le soussigné Andrew Hero, Jr., notaire, le 30 janvier 1883, laquelle dite propriété a été spécialement hypothéquée par la dite compagnie par acte pardevant Andrew Hero Jr. notaire, en date du 21 mars 1883 en faveur du porteur ou porteurs des billets et coupons spécifiés dans la pétition dans l'affaire ci-dessus.

Témoin, l'Honorable Morrison R. Waite Juge président de la Cour Suprême des Etats Unis d'Amérique, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 19me jour de Juillet A. D. mil huit cent quatre vingt six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la 111me Année.
(Signé) EDWARD C. BILLINGS, Juge.

Bureau du Greffier : Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original enregistré dans ce bureau.
En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de Juillet 1886.
E. R. HUNT, Greffier.
Par A. J. CARTER, Député-Greffier.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No. 18,408.

Dans l'affaire de Jules Sabrier demandant qu'une monition soit lancée.

Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela concerne, salut :

Attendu qu'à une vente à l'enchère publique faite à la Nouvelle-Orléans le 24me jour d'avril 1884, le percepteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la ville, par le ministère de son assistant, dûment autorisé, Alphonse Kaltenbach Jr., a adjugé au dit Jules Sabrier, le pétitionnaire, comme dernier et plus offrant, et en vertu du pouvoir dont est revêtu le percepteur de taxes par Acte de la Législature de cet Etat approuvé le 1er juillet 1884, portant le No 82 la propriété ci-après décrite, et a demandé à cette Cour qu'une monition ou annonce soit lancée conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372, 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870, des statuts révisés de la Louisiane.

Donc, maintenant, que toutes personnes intéressées sachent qu'elles sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles peuvent, de faire valoir un droit, titre ou réclamation sur la propriété ci-après décrite, s'il y a eu informalité dans la procédure, publication, description ou adjudication faite à cette vente ou s'il y a eu la moindre irrégularité dans l'avis de la vente à l'époque ou de la façon dont le pétitionnaire a acquis la propriété ou par suite d'une défectuosité quelconque. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, de faire connaître les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne devrait pas être approuvée et homologuée. A cette vente de la propriété ci-après décrite, Jules Sabrier en est devenu l'acquéreur au prix de deux cent quatre-vingt piastres et 37 sous.

Description de la propriété enregistrée au bureau de l'Annotateur des Hypothèques, livre 122, page [illegible]

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 17 dans le carré d'ilet 316 borné par les rues Hôpital, Rocheblave, Barracks et Tonti. Le dit terrain mesure 32 pieds de façade rue Hôpital sur 125 pieds de profondeur, il est assessé au nom de Henry W. Lauck, qui en est le possesseur et a été vendu pour les taxes d'Etat de 1878 qui pesaient dessus.

Bureau du greffier de la Cour Civile de